

# **Convention pour la mise à disposition de parcelles pour l'épandage des lixiviats et des composts non normés de la plate-forme de compostage BEAUCE COMPOST à BERCHERES-SAINT-GERMAIN (28)**

Entre

BEAUCE COMPOST  
SIRET : 794-756-056 00014  
4 rue de l'Etang  
28300 FRESNAY-LE-GILMERT  
représenté par M. Adrien BONNET,  
en sa qualité de gérant,  
désigné ci-après « producteur »

et

SCEA DU CROC D'ENFER  
SIRET : 318-724-564 00022  
représentée par Monsieur Stéphane BONNET,  
exploitant agricole domicilié au :  
53 rue Noël Ballay  
28630 FONTENAY-SUR-EURE,  
et désigné ci-après par « utilisateur »

**Article 1** : Le producteur s'engage à épandre dans les règles :

- à mettre à la disposition des agriculteurs des lixiviats et des composts non normés conformes aux dispositions de l'arrêté du 12/07/2011 et de l'arrêté du 08/01/98 ;
- à faire réaliser les épandages et à assurer un suivi des épandages conformément à la réglementation en vigueur sur le recyclage agricole des lixiviats et composts non normés et au dossier de déclaration des épandages ;
- à transmettre à l'utilisateur dès son obtention la copie du récépissé de déclaration du plan d'épandage.

**Article 2** : L'utilisateur s'engage :

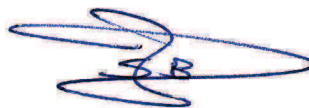
- à recevoir les lixiviats et les composts non normés en provenance du producteur sur le parcellaire défini en annexe, à condition que ceux-ci soient conformes à la réglementation, dans la limite des besoins de son exploitation définis dans l'étude de périmètre d'épandage, ajustés pour chaque campagne en fonction des disponibilités de son assolement et dans le respect du Code des Bonnes Pratiques ;
- à participer à la tenue du cahier d'épandage où sont enregistrées les dates, les doses et les parcelles où les lixiviats et les composts non normés du producteur ont été épandues ainsi que les cultures avant et après épandage et les éventuelles fertilisations complémentaires ;
- à raisonner sa fertilisation en fonction des éléments fertilisants apportés par les lixiviats et les composts non normés.

### Article 3 : Durée de la convention

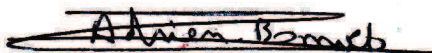
La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties. Elle est valable pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction par période annuelle, sauf dénonciation de l'une des parties avec préavis de 4 mois. Elle peut également être dénoncée avant son échéance normale par l'utilisateur, avec un préavis de 4 mois, en cas de cessation d'activité, mutation foncière, changement d'activité, changement de mise en valeur des surfaces n'autorisant plus l'épandage des lixiviats et des composts non normés, bilan de fertilisation excédentaire pour l'exploitation ou non-adaptation des épandages de lixiviats et des composts non normés aux spécifications des cahiers des charges des organismes d'achat des produits agricoles.

Fait à Fontenay sur Eure , le 06/07/2014

Le producteur :  
BEAUCE COMPOST  
Monsieur Adrien BONNET



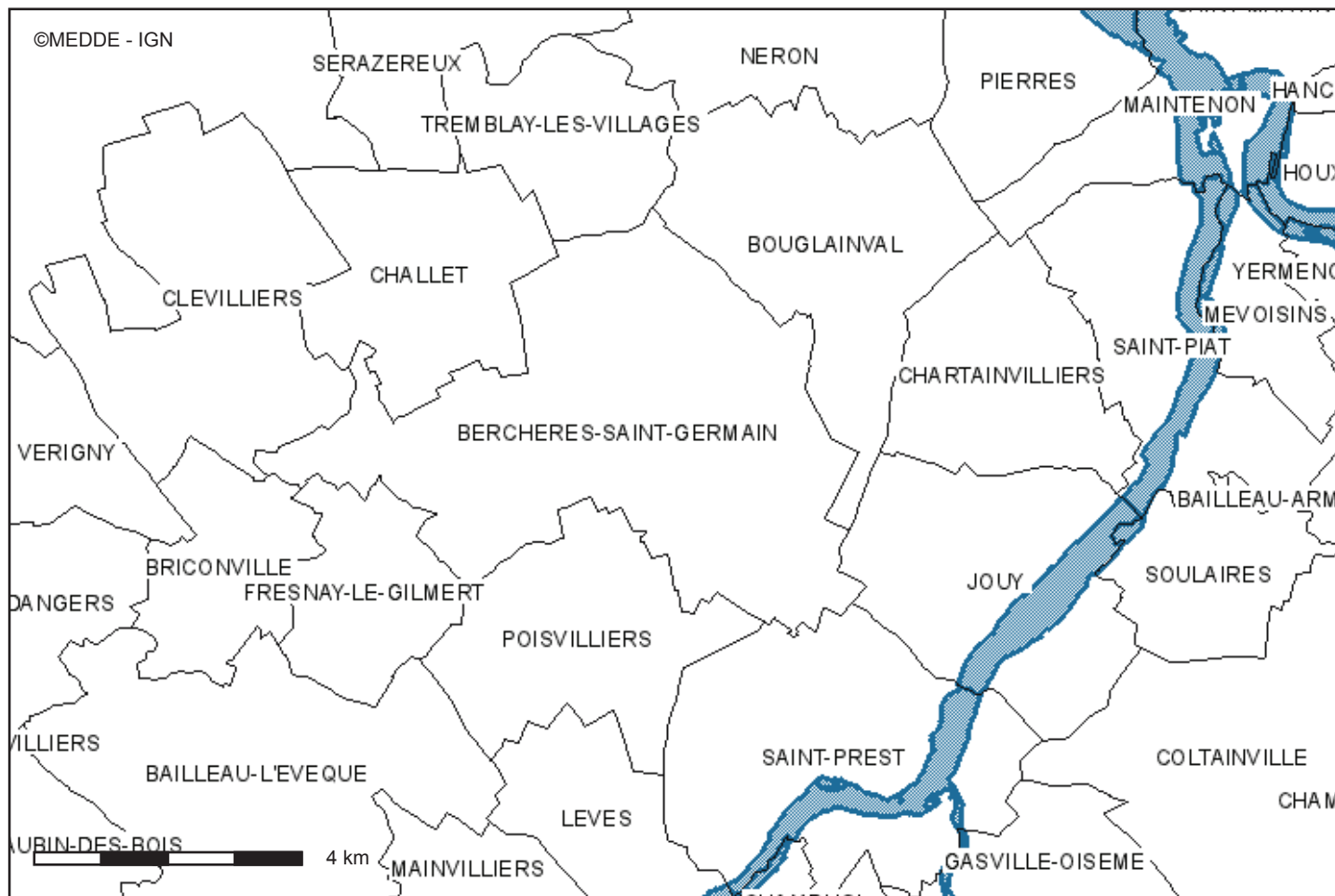
L'utilisateur :  
SCEA DU CROC D'ENFER  
Monsieur Stéphane BONNET



## **ANNEXE 4 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES**



## Cartographie des risques en Eure-et-Loir



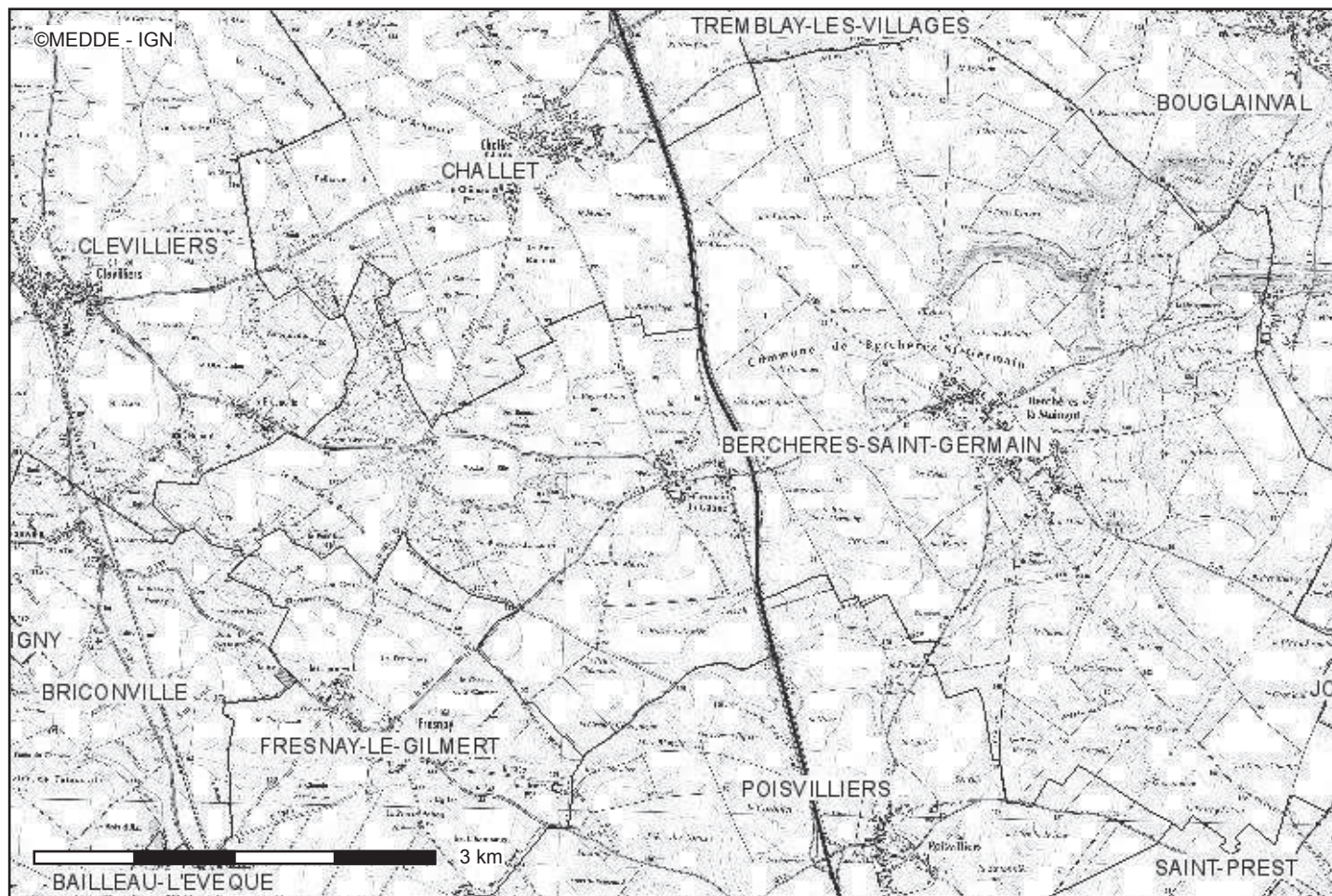
Date d'impression : 20-06-2014

### Description :

Cartographie des risques en Eure-et-Loir - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la mairie ou à la préfecture.

## Cartographie des risques en Eure-et-Loir



Date d'impression : 20-06-2014



### Description :

Cartographie des risques en Eure-et-Loir - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la mairie ou à la préfecture.

## **ANNEXE 5 : CONSULTATION DE L'ARS**





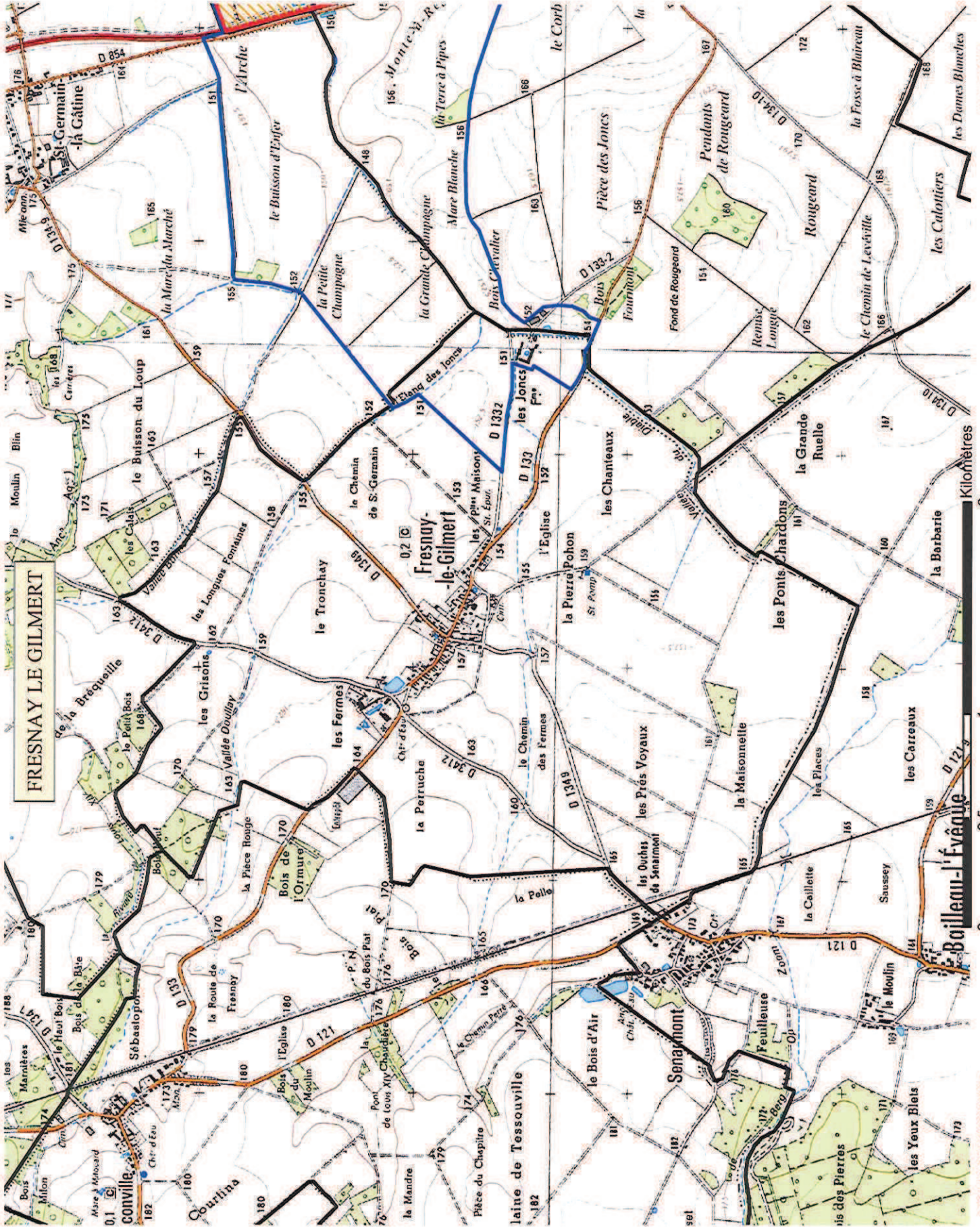


# Périmètres de protection

Echelle 1:23 000

**Légende**

- captages publics
- captages activité agro alimentaire
- captages eau de Paris
- captages en projet
- captages privés
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- DUP
- Périmètre éloigné communes28
- cours d'eau





**Périmètres  
 de  
 protection**

Echelle 1:31 973

**Legende**

- captages publics
- captages activité agro alimentaire
- captages eau de Paris
- captages en projet
- captages privés
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- DUP
- Périmètre éloigné
- communes28
- cours d'eau

